

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026
	L'an deux mille-vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de ST JEAN LE CENTENIER se sont réunis en séance publique à la salle du conseil municipal en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, COMBAZ Sabine, BOYER Didier, CHENIVESSE Michel, BÈQUE Christiane, DORTHE Michel, GASCHET Patrick, LE DORÉ Bertrand (arrivé à l'ordre du jour 3), MOREL Julie (arrivée à l'ordre du jour 2), PLANCHON Vérane, SOLER Alexandra,	
Excusés : GAILLARD Jean-Pierre (pouvoir à Driss NAJI), JACQUEMOUD-COLLET Claire (pouvoir à Alexandra SOLER), PREVOST JEGU Sandra (pouvoir à Julie MOREL)	
Absents	
Secrétaire de séance : BÈQUE Christiane	

1°) Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales 2026

Le Maire rappelle que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à participer aux élections sénatoriales. La Commune doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants. Le scrutin se déroule à bulletin secret, conformément aux dispositions applicables.

Après appel des conseillers municipaux et opérations de vote, sont désignés :

- Délégués titulaires : Joël ARSAC, Driss NAJI, Sabine COMBAZ ;
- Délégués suppléants : Jean-Pierre GAILLARD, Didier BOYER, Vérane PLANCHON.

Décision : Accord à l'unanimité.

3°) Création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué et fixation de l'indemnité

Le Maire explique la nécessité de créer un poste de conseiller municipal délégué, en charge des affaires scolaires et des affaires sociales. Il rappelle l'investissement de Madame Christiane BEQUE dans ces domaines et l'intérêt de formaliser cette délégation.

Le Maire propose de fixer l'indemnité liée à cette fonction à 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant brut indicatif de 160 euros mensuels environ.

Décision : Accord à la majorité (1 abstention : Christiane BÈQUE)

Une question est évoquée concernant l'assurance des élus exerçant une délégation et la formation des agents, notamment sur les biocides.

4°) Budget Assainissement 2026 : Décision Modificative

Le Maire indique que le Comptable Public a signalé une anomalie relative aux restes à réaliser du budget Assainissement 2026. Un montant de 3 700,00 € n'a pas été repris lors du vote du budget. Il convient donc de régulariser cette situation par décision modificative.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 0109 : Installat°, matériel et out	3 700,00	001 (001) : Solde d'exécution sect° d'inves	3 700,00
	3 700,00		3 700,00
Total Dépenses	3 700,00	Total Recettes	3 700,00

Décision : Validation à l'unanimité

5°) Tarifs assainissement à compter du 1er juillet 2026

Le Maire rappelle les tarifs actuellement appliqués au titre de la taxe d'assainissement, comprenant une part fixe par compteur et une part variable selon la consommation d'eau. Après échanges, il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Part fixe par compteur	77,91 €
Consommation jusqu'à 50 m³	1,68 € / m³
Consommation de 51 à 100 m³	0,43 € / m³
Consommation au-delà de 100 m³	0,38 € / m³

Le Conseil municipal convient également de constituer un groupe de travail afin d'étudier l'évolution éventuelle de la tarification pour les exercices suivants : Vérane PLANCHON, Julie MOREL, Patrick GASCHET et Didier BOYER se sont proposés pour participer à ce groupe de travail. **Décision :** Validation à l'unanimité.

6°) Demandes de subvention

Association Bugnes et Fêtes : *Jean-Pierre Gaillard ne prend pas part au vote*

Le Maire rappelle que l'association utilise depuis plusieurs années un local pour stocker son matériel, la Commune n'étant pas en mesure de mettre à disposition un local adapté à ce besoin. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle correspondant au remboursement du loyer annuel acquitté pour l'année 2025, soit 1 200,00 €. Le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200,00 € à l'association Bugnes et Fêtes.

Décision : Accord à la majorité (1 abstention : Michel DORTHE)

Association Tungstène Théâtre

Le Maire présente la marche littéraire organisée sur le territoire Berg et Coiron, en lien avec le tronçon de la voie verte et des haltes dans plusieurs communes. L'événement a permis de proposer des spectacles et temps culturels, notamment chez des habitants et dans des lieux du patrimoine local. Le Conseil Municipal échange sur l'intérêt culturel et social du projet ainsi que sur la nécessité de veiller à l'équité entre les associations dans l'attribution des aides communales. Après discussion, le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € pour le projet « Marche Littéraire » (mai 2026). **Décision :** Accord à l'unanimité

7°) Projet d'aménagement de sécurisation de la Route de la Gare (RD802) : convention avec le SDEA

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait précédemment acté le principe d'un réaménagement et d'une sécurisation de la Route de la Gare, (RD802 en agglomération), notamment des différents carrefours de routes et notamment l'intersection avec la Route du Village, le croisement vers Mirabel, des accès aux entreprises, l'Espace Gare, le City stade et l'intersection avec la Nationale.

La convention proposée par le SDEA a pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique incluant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération. Elle doit permettre de réaliser une étude préliminaire, d'analyser les flux et vitesses de circulation, et de proposer des plans d'aménagement et de sécurisation de la section d'agglomération le long de la RD802.

Le montant de la participation communale est fixé à 4 941,01 € HT, soit 5 929,21 € TTC.

Après discussion, le Maire propose de signer la convention telle que présentée. **Décision :** Accord à l'unanimité.

8°) Acquisition d'un bâti, parcelle AP 63, Le Village, appartenant aux consorts GASCHET

Patrick GASCHET ne prend pas part au vote.

Le Maire présente l'intérêt pour la Commune d'acquérir un bâti situé parcelle AP 63, dans le Village, appartenant aux conjoints GASCHET. Ce bien est situé dans le prolongement de la magnanerie et présente un intérêt direct pour le projet de restauration et d'aménagement du château et de ses abords. Le Maire indique que cette acquisition permettrait d'intégrer, hors de l'espace principal de la magnanerie, des locaux techniques, sanitaires, rangements et équipements nécessaires au fonctionnement futur de cette salle, ainsi qu'un ascenseur permettant l'accessibilité des niveaux destinés au public et au château... Le prix d'acquisition proposé est de 40 000,00 €. Le Maire précise que les dépenses liées à cette acquisition pourront être intégrées au dossier global de financement du projet. Après discussion, le maire propose d'acquérir la parcelle AP 63 au prix proposé. Décision : accord à l'unanimité.

9°) Cantine scolaire : choix du prestataire repas, année scolaire 2026-2027

Le Maire rappelle que la Commune doit déterminer le prestataire chargé de la conception des repas servis à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027. Le prestataire actuel est la SAS LELOUP HACHON, gérante de l'auberge communale. Après différents échanges, la SAS LELOUP HACHON a confirmé par mail son souhait de poursuivre la prestation au même tarif et aux mêmes conditions que l'année écoulée, soit 4,20 € par repas.

Le Conseil évoque également la future cuisine centrale territoriale. Le Maire précise qu'aucune obligation ne s'impose à ce stade et que la Commune pourra réexaminer la situation lorsque cette structure sera opérationnelle, dans l'intérêt du service et des enfants.

Décision : Accord à l'unanimité.

10°) Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'École

Le Maire présente le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école. Ce document précise les consignes, cheminements, modalités de confinement ou d'évacuation et réflexes à adopter par les enseignants, agents et élèves en cas d'événement nécessitant une mise en sécurité, notamment en matière d'intrusion.

Le document a fait l'objet d'un travail avec la directrice de l'école, l'Éducation nationale, les agents et les enseignantes. Un point a également été réalisé avec la gendarmerie, dont le référent sécurité recommande d'étudier la mise en place d'un système d'alarme adapté (lumineux). Un devis a été fait pour un montant d'environ 5 000 euros. Décision : Le Conseil municipal prend acte de la présentation du PPMS de l'école. Accord à l'unanimité

11°) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs, qui examine notamment les éléments transmis par l'administration fiscale afin de contribuer à l'actualisation et à l'équité des bases fiscales communales. Il est proposé une liste de douze titulaires et douze suppléants, parmi lesquels la Direction générale des finances publiques retiendra les membres de la commission.

	NOM Prénom (titulaires)	NOM Prénom (suppléants)
1	Christophe GUILHON	Isabelle TINTINGER
2	David MOUTON	Elisabeth GAILLARD
3	Marleen SCHOLTEN	Claude YVER
4	Stephane DEJOUX	Annie JULLIEN
5	Robin MOULIN	Raphaël CHABERT
6	Sébastien ARSAC	René OZIL
7	Nicolas ROUX	Charlotte BERNARD
8	Maud SAUVÊTRE	Lisa MULERO
9	Lugdivine BARRIOL	Renée MARSAL
10	Olivier GERBERON	Christian GEVAUDAN
11	Yann NEIME	Pascal PRIMICERIO
12	Hans GARCIA	Jean-Marc SOLER

Décision : Validation à l'unanimité de la liste proposée pour la Commission Communale des Impôts Directs.

12°) Adhésion et désignation des délégués aux Communes Forestières

Le Maire rappelle l'intérêt pour la Commune d'adhérer à l'association des Communes Forestières, afin de bénéficier d'informations et d'accompagnements relatifs à la forêt, à son évolution et à sa préservation sur le territoire. Il est proposé de désigner Joël ARSAC titulaire et Patrick GASCHET suppléant. Décision : Accord à l'unanimité

13°) CDC Berg et Coiron : désignation des membres suite à la mise en place de la CLECT

Le Maire présente le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée d'analyser les incidences financières des transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes Berg et Coiron, afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts.

Il rappelle, à titre d'exemple, les travaux menés lors de précédents transferts, notamment au sujet du stade intercommunal et du PLUi. Il est proposé de désigner un représentant de la Commune, ayant une bonne connaissance des dossiers communaux et intercommunaux.

Après discussion, le Maire propose Joël ARSAC comme représentant titulaire et Patrick GASCHET comme suppléant. Décision : Accord à l'unanimité.

14°) Questions diverses

Informations diverses communiquées par le Maire

- Coordonnées des élus : le Maire rappelle que plusieurs organismes sollicitent des informations de contact concernant les élus. Le secrétariat ne pouvant répondre à leur place, les élus sont invités à faire connaître les informations qu'ils acceptent de transmettre. La possibilité de créer des adresses électroniques municipales nominatives est également évoquée. Accord pour communiquer les adresses mail de chaque élu.
- Château : le Maire informe le Conseil que le dossier présenté au titre de la Fondation du Patrimoine a reçu un avis favorable de Total Energies, avec l'attribution annoncée d'une aide de 100 000,00 €. Une remise de chèque est prévue en septembre à Lyon.
- Sécurité routière : une demande de pose de miroirs est évoquée dans les secteurs du Clos Guérin / Croix du Ranc et de l'Impasse de la Turne (RD7), notamment au regard de la circulation des enfants et des véhicules.
- Cuisine centrale territoriale : la maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Line 07 Architecture, associé notamment à l'architecte Estelle DUTRIEZ. Le projet, estimé à environ 4 millions d'euros, doit répondre aux besoins de l'hôpital et du territoire, avec une capacité importante de 2000 repas jours. Les travaux sont envisagés fin 2026 ou début 2027 sur un terrain de l'hôpital Claude Dejean.
- Commissions intercommunales : les élus sont invités à s'inscrire aux commissions de la Communauté de Communes Berg et Coiron, notamment celles relatives à l'économie, aux énergies renouvelables et au développement durable, aux bâtiments et à la collecte des déchets, ainsi qu'aux services aux habitants.
- Vie municipale et associative : le Maire rappelle l'importance de la présence des élus lors des manifestations locales et souligne la qualité du Salon d'arts plastiques, des événements sportifs et culturels, ainsi que des manifestations estivales à venir.
- Déjections canines et stationnement : Le Maire fait part des difficultés récurrentes liées aux déjections canines dans le village, notamment dans le secteur de la Place de l'Eglise, de la Mairie et de la Salle des Abeilles. Il indique que des démarches seront engagées afin de permettre, si nécessaire, des sanctions. Le Maire évoque également les stationnements gênants ou dangereux dans certaines ruelles, pouvant empêcher le passage des secours. La gendarmerie a été alertée et pourra intervenir pour constater les infractions si la situation persiste.
- La Commission Communication : Sabine Combaz indique que la commission communication s'est réunie et que le journal devrait être prêt pour distribution fin juin. Chaque élu sera sollicité pour distribuer le journal dans son quartier.
- La Commission Tourisme, Développement économique et Agriculture : la commission s'est réunie et a acté l'organisation d'une rencontre des forces économiques de St Jean à l'automne.
- Convention pour la destruction de nids de frelons : une convention entre la CDC Berg et Coiron et des intervenants doit être signée afin de financer intégralement la destruction de nids de frelons sur notre territoire même dans le domaine privé afin de protéger les habitants et la biodiversité.

La séance est levée à 21h22.

Fait à Saint Jean Le Centenier, le 25 juin 2026.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean Le Centenier.